

## **Dossier GAF.**

Ce ne sont que des exemples du comportement d'une administration qui représente ce qu'un peuple accepte et tolèrera comme normal que soit appliqué aux autres. A s'accumuler dans l'espace et le temps, ils fixent le profil d'un tissu humain et l'on doit un jour décider de l'écarter de l'histoire. Je citerai encore les dossiers LR, L5R, LCL, SOFINCO, UPC, LBP, ... Tous sont liés.

Qu'il s'agisse du "malheur au vaincu" d'un Brennus, de Vêpres siciliennes, de Saint Barthélémy, de la Terreur Blanche, de la Guerre d'Indochine, de la Guerre d'Algérie, de la Gestion du Tchad, de la Logique de Guerre de Monsieur Mitterrand, de biens d'autres détails, il s'agit toujours de la même Logique qui impose un soumis et un dominant, puis conduit un jour au refus de ceux qui sont ainsi gérés.

Mais lesquels mal gérés, mal éduqués ou bien éduqués mais laissés hors circuit, en arrivent à devoir se révolter et user d'une violence d'abord aveugle, puis graduellement organisée pour les plus cohérents.

Aujourd'hui, cette Forme de Gestion est arrivée à son terme. Si l'Etat Français ne réagit pas pour mettre au pas ses fonctionnaires, sanctionner ceux à qui échappent les erreurs matérielles, il récoltera le terrorisme aveugle sur son territoire et en sera débordé. Probablement bien pire encore.

Dans les cas des dossiers LR, L5R ils se composent avec l'Histoire de l'Occident depuis La Guerre de Troie. Dans le monde des Italiens naît le sentiment que les Gaulois de la péninsule firent alliance avec les Juifs Chrétiens infiltrés de Zélotes, pour au moment opportun sortir des catacombes et massacrer les dits Païens de Rome, puis exterminer la famille d'Apollonios de Tyane afin qu'il n'existe plus trace de l'esprit de l'Antiquité. La construction du rationnel était effacée au profit de l'irrationnel de l'Incohérent qui caractérise « La Guerre de Judée » racontée par Flavius Josèphe.

### **Une erreur matérielle.**

Telle que reconnue et corrigée par le Crédit Agricole.

Courrier ci-contre : [Contentieux](#).

### **Une autre erreur matérielle.**

Telle que reconnue et corrigée par le Service des Impôts d'Aubagne.

Courrier ci-contre : [G.Saillard](#).

### **Ici une erreur volontaire.**

Le courrier de M. Michel Douziech introduit deux contradictions.

[Laposte](#).

Il dit recevoir une lettre écrite à Ouagadougou le 11 février et y répond le même jour par fax.

Il y déclare son impossibilité à réaliser ma requête, mais le 13 février prélève 12,8 euros de frais pour la réaliser, alors qu'elle n'a plus lieu de l'être. L'argent ayant été restitué. [Laposte2](#). Enfin il n'existe aucune autorisation signée de ma main pour ce prélèvement mensuel, à mettre en rapport avec les pratiques LCL.

### **Ici un fichier altéré.**

[RappelUrgent](#).

### **Une incohérence majeure.**

[Attestation](#).

On ne doit jamais retirer les moyens d'existence à qui, lui demandant de prouver qu'il existe, révèle par cette démarche que l'on sait qu'il existe et que l'on veut confirmation administrative.

[Recommande](#).

Mais recevant le 31.01.2008 le document daté du 21.01.2008 et suspendant malgré tout le paiement toujours prévu au plus tôt le 9 de chaque mois, la volonté de nuire est irréfutable. Tel est dans tous les cas ce qui est retenu. Car CNAV recommencera en 2011, sans avertissement : Après les prévarications de LBP sur mon compte, je décidais d'ouvrir un CCP à Ouagadougou ; cela imposait une attestation trimestrielle, non plus annuelle ; mais je ne reçu aucune attestation à remplir et retourner.

### **L'Erreur matérielle.**

L'erreur matérielle est toujours le fait de l'humain, jamais de la machine. Les "mauvais ouvriers disent toujours qu'ils ont de mauvais outils" : cité par feu Charles Boch !

Qu'à fait le Ministère de la Justice depuis le Contentieux du Crédit Agricole ?

[Subversion](#) générale et réponse globale.

Que fait le Peuple qui aurait fait une révolution ? S'il attend de retourner sa veste au bon moment, il deviendra nu de toute son histoire !

Contentieux=====

Léopold RICCI – Le Baudelaire – Avenue St Jacques – 06200 – Nice – FR

Tel : **0493969962 0631159478**

Direction Générale de la Banque

Nice le 13 / avril / 2006

CREDIT AGRICOLE

Service Contentieux

91 – 93 Bd Pasteur - 75015 - PARIS

Mesdames, Messieurs,

J'ai été informé ce jour que votre banque avait demandé mon inscription au Fichier des Incidents de Paiement de la Banque de France, d'avril 2005 jusqu'à 2010.

Dossier : **88570026920134**

Or je n'ai jamais été client de votre Banque ni disposé d'aucun compte.

La moindre des convenances eut été de m'informer de cette disposition, avant qu'elle ne soit prise.

Je transmets donc ce courrier au Ministère de la Justice.

Mais je ne m'oppose pas à ce que suivant l'homéostasie des systèmes, celui financier dont le Crédit Agricole tire son commerce, soit soumis aux faveurs dont je ne cesse de bénéficier. Avec les effets collatéraux qui en résulteront.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

[retour](#)

**G.Saillard**=====

Ce cas est réglé depuis le 13 février 2008.

*Ghislaine Saillard* <[ghislaine.saillard@cp.finances.gouv.fr](mailto:ghislaine.saillard@cp.finances.gouv.fr)> wrote:

Trésorerie d'AUBAGNE  
Les Terres Rouges - Niveau 7  
3677AUBAGNE

Monsieur,

Je fais suite à votre message en date du 01/02/2008.

Je vous confirme qu'il s'agit d'une erreur matérielle et que j'ai pris toutes les dispositions utiles pour que la somme de 194€ vous soit remboursée début Février2008.

Avec toutes mes excuses pour le désagrément occasionné, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Ghislaine.SAILLARD

[retour](#)

**LaPoste**=====



Centre Financier de Marseille

MR RICCI LEOPOLD  
RUE 30 12 N237 KALGONDIN  
09 BP 45 OUAGA 09  
OUAGADOUGOU  
BF- BURKINA FASO

Votre correspondant :  
Michel Douziech  
Service Clients ASC1E3/ 061  
Tél : 04 91 10 93 19 Fax : 04 91 10 29 27

**Réf. à rappeler dans tout courrier :**  
SC ASC1E3/ 061 / 029 1657763 F  
Dossier : D2661104/1811912

Marseille, le 11 février 2008

Monsieur,

Dans votre lettre du 11 février 2008, vous me demandez l'annulation définitive de certains prélèvements présentés par Trésor Public sur votre compte courant postal n° 029 1657763 F.

Mes services ne sont pas en mesure de discriminer les prélèvements qui se rapportent à d'autres abonnements également souscrits auprès de cet établissement et qui ne sont pas, eux, visés par cette annulation.

En conséquence, vous voudrez bien adresser à l'organisme, seul habilité à recevoir votre demande, l'ordre d'annulation par courrier recommandé avec avis de réception.

[retour](#)

LaPoste2=====

Solde au 15/02/2008 : 1 590,69 euros soit 10 486,72 francs  
sur votre CCP n° 1657763F029 MR RICCI LEOPOLD, tenu en euros

Date	Libellé	Euros	Francs
14/02/2008	PRELEVEMENT DE ACCORD CA=01347875098*CA=01347875098	-80,74	-529,62
14/02/2008	VIREMENT DE MR RICCI LEOPOLD	1 000,00	6 559,57
13/02/2008	FRAIS OPPOSITION PRELEVEMENT	-12,80	-83,96
13/02/2008	VIREMENT DE TRESOR PUBLIC 131 CPT N°30001 00488 A590E059000 M113019811582 REMB. EXCD. IMPOT MENSUALISE 111	194,00	1 272,58
12/02/2008	VIREMENT PERMANENT RICCI LEOPOLD 10011 00020 1092177926V	-150,00	-983,94
11/02/2008	ACHAT CB PAYPAL 09.02.08 CARTE NUMERO 113	-12,99	-85,21
05/02/2008	VIREMENT C.C EPARONE POUR	-100,00	-655,96

[retour](#)

**RappelUrgent**=====

Léopold Ricci - 09 BP45 - Ouagadougou 09 - BF

**email :** [leopoldricci@yahoo.com](mailto:leopoldricci@yahoo.com)      **Portable :** + 226 76869988

LA BANQUE POSTALE

FAX + 33 491102080 / 2926 / 2993

Centre de Marseille

(Fax indisponibles)

5, rue Mathieu Stilatti

13900 - Marseille - cedex 20 - France

CCP : **1657763F 029**

A Ouagadougou le 9.04.2008

Mesdames, messieurs,

Le virement international trimestriel permanent de 2750 euros, qui doit s'effectuer le 6 de chaque trimestre, dont référence ci-dessous, n'a toujours pas été effectué ce 9 avril 2008 :

**Réf : 000000000004441.**

**Bénéficiaire :** Sawadogo Halizèta - 09 BP 45 Ouaga 09  
Ouagadougou - Burkina Faso.

Cet argent servant à vivre au Burkina Faso, cela revient à priver volontairement de moyens d'existence les bénéficiaires.

Ayant téléphoné à vos services, j'ai appris que ce virement permanent n'est pas mis en place, malgré la confirmation de Mme ASSENZA Rainier en date du 15 novembre 2007. Et il fut réalisé dès le 6 janvier 2008.

Il existait bien avant pour une autre valeur, il a donc été effacé et je trouve ce procédé inadmissible, qui en suit d'autres.



[retour](#)

Recommande=====

N 517

## RECEPISSE

A.R.

d'un envoi recommandé  
ou avec valeur déclarée

A remplir par l'expéditeur

Adresse de L'EXPEDITEUR

M LEOPOLD Ricci  
09 BP45  
OUAGADOUGOU 09  
BURKINA FASO-

Adresse du DESTINATAIRE

M CNAV  
TSA 9001  
75923 PARIS CEDEX 19  
FRANCE

Partie réservée au service

Nature de l'objet ...LR.....

Montant de la valeur déclarée

Montant du contre-remboursement

Poids de l'objet ...40g.....

Affranchissement perçu ...2990f



[retour](#)

Subversion=====

**Subversion générale et réponse globale.** Rappel : [Inco11](#) ci dessous.

J'adresse l'enveloppe SOLEAU le 7.01.2008 en recommandé avec accusé de réception : au 14.02.2008 l'Accusé de Réception n'est toujours pas revenu !

J'adresse les documents demandés par Mr FORESTIER du CNAV par pli recommandé avec accusé de réception le 31.01.2008 : l'Accusé de Réception n'est toujours pas revenu au 19.02.2008 !

Essayer de prendre contact par email avec les services des organismes qui favorisent cette méthode ? Je ne reçois jamais aucune réponse de La Banque Postale, ni du CNAV et quelques autres bien entendu.

Mais un comble : Pour retrouver un code secret oublié, le formulaire de la caisse CNAV demande de rentrer obligatoirement un code INSEE de 15 chiffres, mais n'accepte pas le 15<sup>ième</sup>. Le formulaire retourne en permanence : complétez le bon code qui doit se trouver entre 1 et 7x ! La page "contactez nous" ne s'affiche pas.

Le Huis clos d'un monde qui voit ses ouvertures se fermer ? Et tout cela bien davantage produit une informatique de zélotes !

La méthode subversive des nouveaux Zélotes se propage à travers l'outil informatique et avec le consentement de beaucoup, car peu accepte de réagir. Par l'informatique on peut cibler avec précision qui l'on veut éliminer ou paralyser.

**Une réponse globale**, est faite de l'outil informatique lui-même !

Toute l'Informatique terrestre passe sous contrôle satellitaire. Présentement celle de l'occident est sous contrôle américain.

Le système satellitaire militaire américain ne cesse d'avoir des avertissements. Ils annoncent le futur.

Tous devriez avoir l'intuition de ce qui se prépare et qui sera pleinement réalisé lorsque je ne serai plus de ce monde. Voir et revoir la formulation ETg..

[retour](#)

**Inco11.**=====

### **Affaire SOFINCO et jugement du Tribunal de 2003.**

C'est en 1956 que j'ai mis en évidence le cas d'une dérive subversive des Pouvoirs Publics. Ce qui me valu d'être interné en 1957. Le refus par les pouvoirs publics de reconnaître l'erreur de l'internement, fit progresser et s'étendre le défaut révélé. En s'étendant il se justifie par le poids du nombre. [On retrouve la formule des révolutionnaires de 1789 : pour vaincre, il faut exporter la Révolution.](#)

Mais assaut après assaut, dès lors que l'assaillant ne peut être neutralisé et que l'autre partie "refuse" de céder, elle doit se radicaliser. Dans ce dernier cas, elle finit par générer un corpus de Lois, lequel contrevenant radicalement au système des lois de l'évolution, finit par l'exclure de la communauté qui continue à évoluer. Alors, la Société agissante aboutira tôt ou tard à sa propre destruction ou holocauste.

Dans l'affaire SOFINCO les pouvoirs publics ont entériné les principes qu'ils défendent.

**Première incohérence :** Qu'un avocat puisse invoquer l'argument qu'un fait et son contraire ont exactement même effet. C'est l'affirmation qu'un courrier non signé et non recommandé a même valeur et effet qu'un courrier signé et recommandé avec Accusé de Réception. Cette incohérence soulignée dans le dossier soumis à jugement, expose que l'ambivalence de ce fait est justement la cause du préjudice subi par le défenseur : il avait le droit d'ignorer pour ne pas valider ce procédé qui viole tous les usages admis en la matière.

**Deuxième incohérence :** Qu'un Tribunal puisse porter un jugement défavorable à l'une des parties, en omettant des pièces à charge de l'autre partie et ayant déterminé la position de la partie défavorisée. Par cela les membres du tribunal entérinent tout ce qui vient des anomalies du fait à juger et surtout le procédé d'omission pour favoriser une partie au détriment de l'autre. [On retrouve le geste de Brennus jetant son épée dans le plateau de la balance qui devait lui être favorable : 387 av J.C.](#)

**Troisième incohérence :** Qu'un tribunal déclare que le défenseur n'a pas établi en quoi l'ambivalence du fait exposé lui a porté préjudice, pour ignorer l'anomalie du fait. Alors que le fait de juger implique d'abord de reconnaître l'existence d'une anomalie, laquelle doit être sanctionnée indépendamment de tout préjudice porté.

**L'incohérence globale :** Elle vient de ce qui s'est construit et devient acquis par de tels jugements après 50 ans d'assauts. En 1965 j'élaborais et exposais la théorie des individus x sains dans une société, et des individus x' subversifs dans cette même société. Donc l'art de séparer les seconds des premiers et de les neutraliser.

Or en cinquante ans le noyau des (x') a exploité mes analyses pour mieux se masquer, et faire éliminer le noyau des (x) pour s'étendre. On se souviendra de tous les suicides sous Charles De Gaulle, qui précèdent sa mise à l'écart.

Mais comme ils ne pouvaient pas neutraliser le théoricien des ces agissements, les (x') devaient montrer que x ou x' c'est la même chose. Nous retrouvons le fait de l'ambivalence de la **première incohérence**. On peut alors comprendre que cette confusion établie et non sanctionnée, la phase suivante vise à légaliser les actes de (x') qui deviennent la référence en matière de Droit. En clair, ils déterminent par la législation du Pouvoir Dominant le nouveau Droit Absolu. Une société Laïc et rationnelle se transforme graduellement en société Religieuse, incapable d'évaluer, elle doit sentir en son intime conviction. **C'est une régression critique en termes d'évolution au titre de TF(B) CMU**. La suite sera facile à deviner !

[retour](#)